



Communiqué de presse du 22 avril 2020

#Artisanat / #Bâtiment / #Conjoncture / #Covid19 / #ConjCAPEB / @capeb_fr

Artisanat du Bâtiment - Conjoncture 1^{er} trimestre 2020

Chute brutale de la croissance : l'artisanat du bâtiment à l'épreuve du coronavirus

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « L'artisanat du bâtiment fait face à une crise économique sans précédent consécutive à la crise sanitaire du COVID-19. Alors que 80 % des entreprises du secteur sont à l'arrêt, la filière de la construction est touchée de plein fouet : une chute brutale de la croissance est enregistrée pour l'ensemble des corps de métiers, avec un recul de l'activité compris entre - 9 % et - 16 % au 1er trimestre 2020. Les mesures engagées par l'Etat pour soutenir la trésorerie des TPE sont vitales et devront se poursuivre dans les prochains mois. Aujourd'hui, la priorité des chefs d'entreprise est de garantir la santé de leurs collaborateurs tout en permettant un redémarrage de l'activité de manière sécurisée. A cet égard, nous demandons au gouvernement de prendre des mesures pour accompagner et inciter les entreprises à reprendre leur activité. La CAPEB juge essentiel, en effet, que les entreprises puissent bénéficier d'aides spécifiques pour couvrir, au moins une partie des surcoûts découlant de la mise en œuvre de règles sanitaires (le transport des salariés, la réorganisation des chantiers, la gestion de la co/activité, le réaménagement des bases de vie, des vestiaires, des sanitaires sur site, la désinfection des surfaces, la gestion des déchets, et bien évidemment la fourniture des équipements de protection nécessaires), alors qu'il est bien souvent impossible de répercuter ces surcoûts aux clients notamment lorsqu'il s'agit de particuliers. »

Paris, le 22 avril 2020 - C'est dans un contexte sanitaire et économique sévère que la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment dévoile les tendances de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment pour le 1^{er} trimestre 2020. Une situation sans précédent qui voit la croissance de l'activité s'effondrer : un recul de - 12 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Pour faire face à cette situation exceptionnelle, 66 % des entreprises artisanales du bâtiment ayant des salariés ont fait des demandes de chômage partiel et 15 % l'envisagent toujours. 5 % d'entre-elles ont cependant vu leurs demandes refusées par l'administration notamment du fait que leur activité n'était pas considérée comme « officiellement interdite ».

Difficultés d'approvisionnement et réduction de l'activité : les artisans du bâtiment font face à la crise du COVID-19 :

Depuis le 17 mars, 80 % des entreprises sont à l'arrêt, 17 % ont maintenu une activité réduite n'exposant pas les salariés aux risques sanitaires et 3 % poursuivent une activité quasi-normale pour les interventions d'urgence. Pour les entreprises du bâtiment, la principale raison de cet arrêt des chantiers s'explique par le refus des clients particuliers (71 %) et des clients professionnels, publics ou privés (45 %) de continuer les travaux. Pour 46% des chefs d'entreprises, la baisse d'activité s'explique également par la volonté de protéger leurs salariés. Enfin, les difficultés

d'**approvisionnement en produits et matériaux** par les fournisseurs font également parties des critères mis en avant par 39 % des chefs d'entreprise. Un chiffre corroboré par les chefs d'entreprises ayant poursuivi leur activité et qui déclarent pour 84 % d'entre eux éprouver des difficultés à obtenir les matériaux nécessaires.

Raisons d'arrêt ou de réduction de l'activité ?

<i>Plusieurs réponses possibles</i>	Pourcentage d'entreprises artisanales
Refus de vos clients particuliers de poursuivre les travaux	71%
Refus de votre part d'exposer vos salariés	46%
Refus de vos clients professionnels, publics ou privés, de poursuivre les travaux	45%
Impossibilité d'intervenir car les locaux (commerces, entreprises, entrepôts, ...) de vos clients sont fermés	39%
Fournisseurs habituels fermés	39%
Refus d'un ou plusieurs de vos salariés de travailler compte tenu du risque sanitaire	21%
Absence de recommandations officielles pour pouvoir reprendre une activité dans des conditions maîtrisées	20%
Salariés en arrêt maladie	12%

Conjoncture au 1^{er} trimestre 2020 : Une chute brutale et sans précédent de la croissance

L'activité est en net recul de - 12 % et concerne l'ensemble des entreprises artisanales, quelle que soit leur taille. Les entreprises employant 10 à 20 salariés ont subi une perte de croissance de - 13 % et celles de moins de 10 salariés sont concernées par une baisse de de - 12 %. Ce recul de la croissance concerne également l'ensemble des corps de métier. Cependant, certains métiers comme la maçonnerie (- 16%), l'aménagement décoration plâtrerie (- 12 %) ou l'électricité et la menuiserie (- 10 %) sont particulièrement touchés.

Le neuf - Avec - 14 % de baisse par rapport au 1T2019, la **construction neuve** est la plus touchée. Une situation provoquée en partie par l'arrêt soudain des chantiers après un essoufflement régulier de l'activité chaque trimestre depuis 2016. Ainsi, les permis de construire affichent un recul de 1,6 % au cours des 12 derniers mois (de février 2019 à janvier 2020 par rapport à la même période de l'année précédente), soit 451 500 autorisations au total. De son côté, le nombre de logements commencés, cumulés sur douze mois (de février 2019 à janvier 2020), a reculé de 1,2% (par rapport à la même période l'année précédente), soit 409 200 logements commencés.

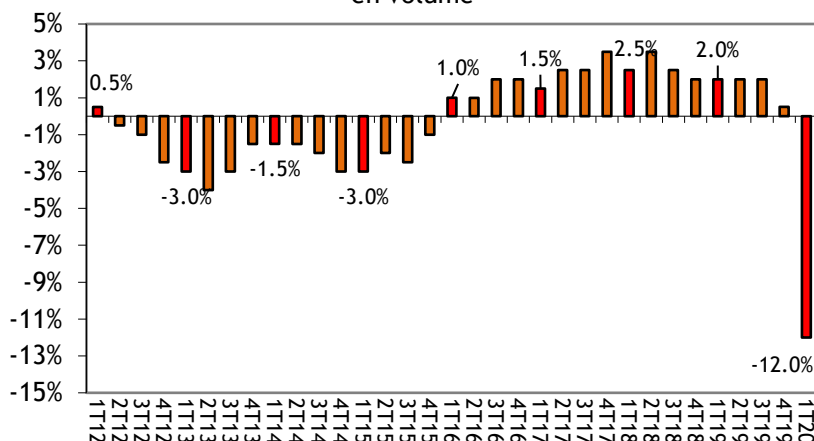
L'**ancien** -l'activité en **entretien-rénovation** est également affectée par la baisse d'activité de - 10,5 % par rapport au T12019. Le volume des travaux d'**Amélioration de Performance Energétique du Logement (APEL)** est également concerné par ce net recul et fait face à une baisse de - 8,5 %, contre 1,5 % de croissance au trimestre précédent.

Une trésorerie encore plus détériorée : **Le solde d'opinions concernant la trésorerie** s'établit à - 29 points (contre - 11,5 points pour la moyenne de long terme). Une situation inédite qui met à rude épreuve nos entreprises : la trésorerie est en nette détérioration pour 34 % d'entre- elles, contre 14 % au 1T2019 (soit 20 points d'écart). Seulement 5 % des entreprises parlent d'une amélioration. Enfin, le montant moyen des besoins de trésorerie de ces entreprises atteint 24 000 € (contre 20 000 € un an auparavant).

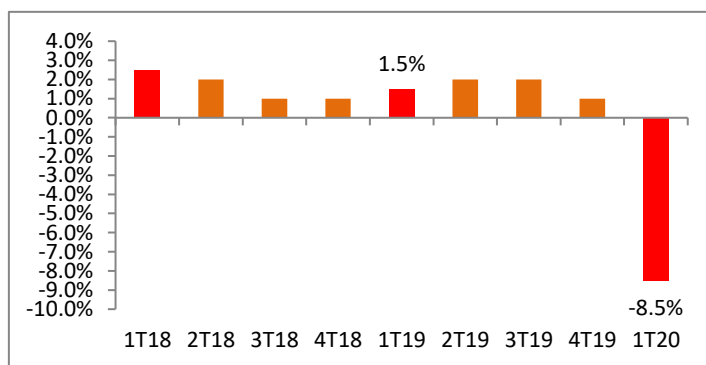
Dynamique territoriale (activité en régions) L'activité diminue fortement dans l'ensemble des régions et est comprise entre - 14 et - 10 % au cours du premier trimestre 2020. La chute d'activité est davantage marquée pour les entreprises artisanales implantées en Île-de-France et dans la

région Grand-Est (- 14 %), les deux régions les plus touchées par la pandémie. L'activité dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes recule de 13 %. Les entreprises installées sur la façade Ouest de la France comme la Bretagne, les Pays-de-la-Loire, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie se montrent légèrement moins affectées avec une baisse de 10 % de leur activité.

Activité globale de l'artisanat du bâtiment en volume

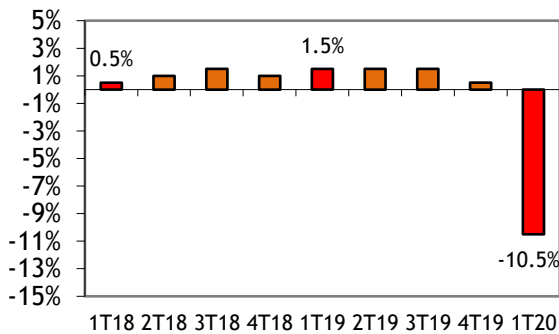
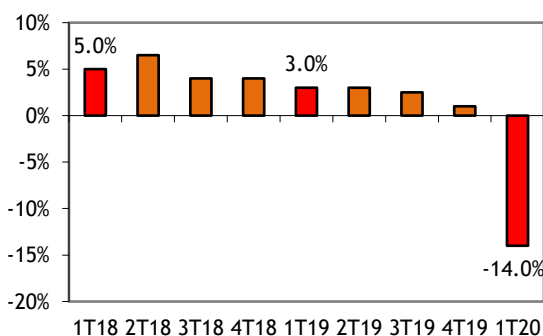


Amélioration de Performance Énergétique du Logement

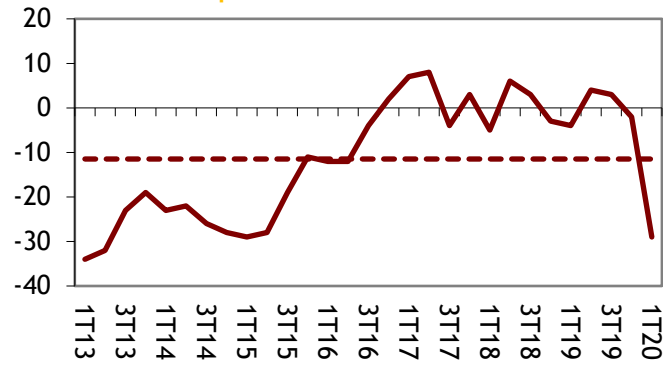


En **construction neuve** : %

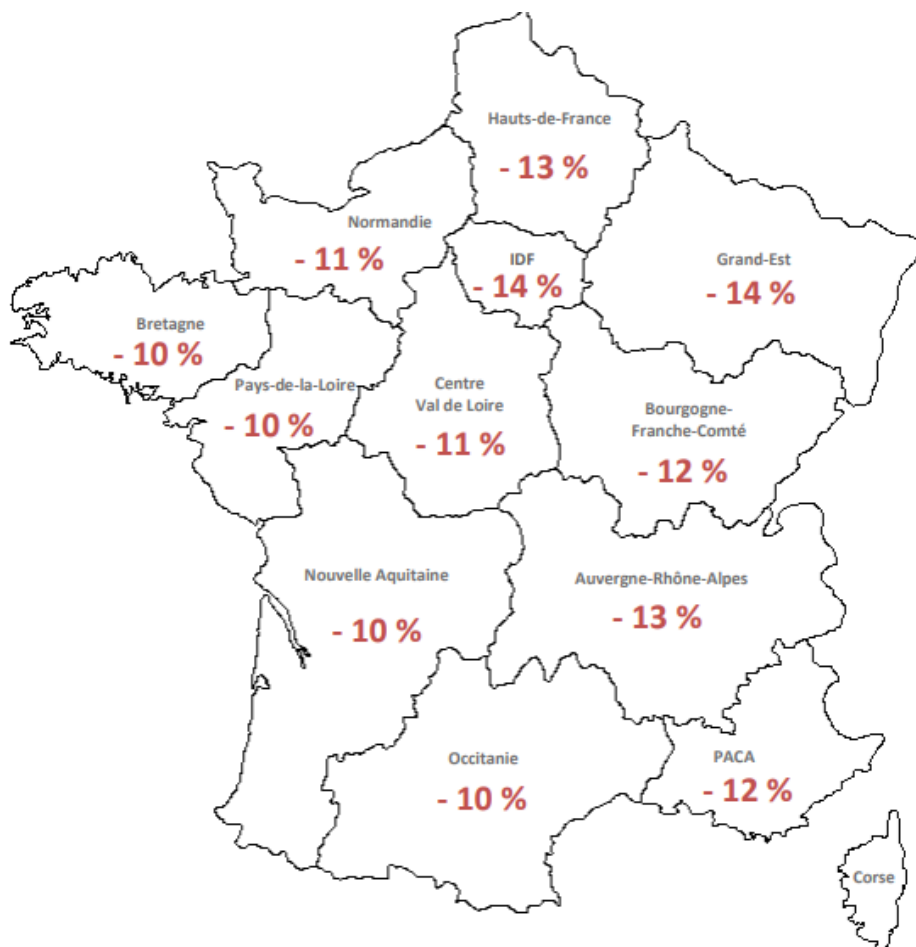
En **entretien-amélioration** : %



Le solde d'opinions concernant la trésorerie



L'activité de l'artisanat du bâtiment en régions



Conjoncture pour l'Artisanat du Bâtiment - en complément :

- **Les carnets de commande** : le nombre de jours des carnets de commandes baisse. Ils représentent 67 jours de travail au 1^{er} trimestre 2020 (soit 8 jours de moins qu'un an auparavant et 8 jours de moins qu'au trimestre précédent).
- **La baisse des marges** : Au 1^{er} trimestre 2020, 17 % des entreprises déclarent une baisse des marges, contre 4 % une hausse, soit un solde d'opinions de - 13 points. Un chiffre en forte hausse par rapport au trimestre précédent (- 2 points).
- **Baisse de l'activité en sous-traitance et pour les collectivités** : 44 % des entreprises enregistrent une baisse de leur chiffre d'affaires réalisée pour le compte des collectivités locales et 40 % pour l'activité réalisée en sous-traitance.

Retrouver la note de conjoncture sur Twitter avec #conjCAPEB

Retrouvez l'intégralité de la note de conjoncture [ici](#)

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment, lequel dénombre :

- 555 261 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 640 621 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 55.300 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Et lesquels réalisent

- 84,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (555 261) comprend les 138 639 auto-entrepreneurs inscrits au SSI (ex-RSI),

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2019 »

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

Contacts presse

Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
